



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband

Une affiliation qui s'avère payante...

On adhère à la FSSS par passion pour la plongée.

Une adhésion à la FSSS offre cependant encore d'autres avantages.

Vous faites des économies mois après mois grâce à nos conditions spéciales.

Exemple 1

Le membre FSSS bénéficie, en complément à l'assurance maladie obligatoire, auprès de la HELSANA des assurances complémentaires suivantes :

- › HOSPITAL plus, couvrant le séjour en milieu hospitalier sous le régime semi-privé, ainsi que le libre choix du médecin-traitant dans toute la Suisse.
- › TOP couvrant les prestations supplémentaires telles que les aides visuelles, les médicaments, la protection à l'étranger et les frais de transport.
- › SANA assurance supplémentaire couvrant la prévention, ainsi que la médecine complémentaire.

Le membre FSSS économise par mois –

CHF 18.95

soit une économie par an de

CHF 227.40

moins l'adhésion à la FSSS.

Exemple 2

Le membre et sa partenaire ont souscrit différentes assurances comportant certains avantages :

- › Assurance Home in One avec assurance responsabilité civile privée et assurance ménage pour un montant de près de CHF 100'000.–.
- › Assurance voiture de tourisme, pour laquelle il profite d'ores et déjà d'un bonus de 40 % sur la prime.
- › Assurance voiture de tourisme, pour laquelle elle profite d'ores et déjà d'un bonus de 40 % sur la prime.

Malgré le fait que les deux bénéficient chacun d'un bonus sur leurs assurances grâce à une conduite exemplaire, leur affiliation à la FSSS leurs permet de bénéficier d'un avantage plus important,

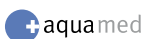
soit une économie de

CHF 297.80

moins l'adhésion à la FSSS.



Helsana





Schweizer Unterwasser-Sport-Verband

Tu plonges en toute sécurité avec nous

Afin que les vacances de rêve et les plongées restent longtemps en mémoire...

L'assurance de base protège bien quand surviennent des problèmes de santé en Suisse. Elle couvre même des frais occasionnés à l'étranger.

Mais attention : d'une part, chaque pays applique son propre taux de franchise (de 10 % en Suisse; jusqu'à 40 % dans d'autres pays). D'autre part, dans les pays de UE et de l'EFTA, la couverture de l'assurance de base ne s'étend que jusqu'au double montant de ce qui serait versé en Suisse.

Cette prestation ne suffit pas, et de loin, dans les pays connaissant des coûts de santé élevés tels que les Etats-Unis, le Canada, Israël ou le Japon – où les coûts peuvent massivement dépasser ce plafond.

Une assurance complémentaire est surtout recommandée pour les frais occasionnés par **le rapatriement** en Suisse. De plus, l'assurance complémentaire couvre les coûts des traitements à l'étranger qui dépassent la limite de l'assurance de base; les frais de recherches, de récupération et de sauvetage des victimes sont également pris en charge.

La FSSS recommande aux plongeurs et aux plongées de devenir donateurs de la Rega, **de même que de vérifier avant de partir en vacances les points suivants** quant aux lacunes de couverture: assurance maladie et accident (frais de guérison ambulatoire et stationnaire en Suisse et à l'étranger; frais de recherches, de récupération et de sauvetage des victimes, de transport et de rapatriement; poursuite du versement du salaire en cas de maladie et d'accident)/assurance contre le vol des bagages et de l'équipement de plongée/assurance responsabilité civile privée et protection juridique/assurance annulation, y compris assistance aux personnes.

Vous pouvez adhérer à la FSSS en tant que membre individuel ou via votre club de plongée.

Votre affiliation comprend toute une palette d'avantages.

Vous trouverez des informations détaillées sur le flyer ou sur le site internet de la FSSS.

Inscription en ligne www.fsss.ch



Schweizer Unterwasser-Sport-Verband (SUSV),

Talgutzentrum 27 | CH-3063 Ittigen/Bern | T +41 31 301 43 43

admin@susv.ch | www.susv.ch